



## ÉTAT DU REVENU ET DES DÉPENSES DE COMMISSIONS AUX FINS DES RETENUES SUR LA PAIE

**Votre employeur utilisera ce formulaire et votre formulaire TD1, «Déclaration des crédits d'impôt personnels» pour déterminer l'impôt à retenir.**

Remplissez ce formulaire si vous êtes un employé, que vous recevez un revenu de commissions combiné ou non à un salaire ou à un traitement et que vous désirez que votre employeur ajuste vos retenues sur la paie pour tenir compte de vos dépenses liées aux commissions.

Si vous choisissez de remplir ce formulaire, remettez-le à votre employeur au plus tard :

- le 31 janvier, si vous aviez le même employeur l'année passée;
- un mois après votre embauche chez un nouvel employeur;
- un mois après la date de toute modification de vos montants de crédits d'impôt personnels (tels qu'ils apparaissent sur votre formulaire TD1);

continuez à la page suivante →

- un mois après tout changement important de votre rémunération totale estimative ou des dépenses liées aux commissions estimatives auxquelles vous avez droit pour l'année.

Si vous choisissez de ne pas remplir ce formulaire, ou si vous informez votre employeur par écrit que vous voulez annuler un formulaire TD1X déjà rempli, votre employeur retiendra l'impôt sur votre paie en se basant sur le «Montant total de la demande» indiqué sur votre formulaire TD1.

Nom de famille		
Prénom et initiale(s)		
Adresse		
Ville	Province/Territoire	Code postal 

Numéro d'employé	NAS 
------------------	---------

Si vous n'étiez pas employé à commission l'année passée, inscrivez vos montants estimatifs de rémunération et de dépenses pour cette année.

Si vous étiez employé à commission à un moment donné l'année passée ou cette année, inscrivez soit vos montants de rémunération et de dépenses liées aux commissions pour l'année passée **ou** vos montants estimatifs de rémunération et de dépenses liées aux commissions pour cette année.

Pour avoir des renseignements sur les dépenses admissibles, consultez le guide T4044, «Dépenses d'emploi», et le formulaire T777, «État des dépenses d'emploi». Vous pouvez obtenir ces publications sur notre site Web à [www.arc.gc.ca/formulaires](http://www.arc.gc.ca/formulaires) ou en composant le **1-800-959-3376**.

continuez à la page suivante →

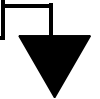
# Calcul de votre revenu net estimatif de commissions pour l'année

Commissions

Salaire ou traitement (s'il y a lieu)

Rémunération totale

+	
=	



--	--

Moins vos dépenses liées aux commissions de l'année passée selon le formulaire T777 ou vos dépenses liées aux commissions estimatives pour cette année.

**Revenu net estimatif de commissions pour l'année**

-	
=	

## Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature	Année 	Mois 	Jour 
-----------	-----------	----------	----------

**Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.**